EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2023-3

Séance publique du

20 janvier 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230120-lmc1230973-DE-1-1
Date de signature : 25/01/2023
Date de réception : mardi 24 janvier 2023
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture des Bouches-du-Rhône — POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ — Ville d'Aix-en-Provence Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG 13 - AUDIT DU RÉGIME INDEMNITAIRE VERSE AUX AGENTS VILLE (RIFSEEP)

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :
Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Action Publique et Sociale
Département Ressources Humaines

Nomenclature : 4.5
Regime indemnitaire

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JANVIER 2023

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG 13 - AUDIT DU RÉGIME INDEMNITAIRE VERSE AUX AGENTS VILLE (RIFSEEP)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le dispositif RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel), délibéré le 28 septembre 2018 (n° DL.2018-365), représentait à la fois une obligation règlementaire (mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instituant le RIFSEEP), une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes sur la simplification nécessaire du régime indemnitaire, institué en 2004, et un projet visant à moderniser le versement des primes liées aux fonctions exercées dans un cadre règlementaire sécurisé.

La délibération du RIFSEEP qui actait la création de nouvelles primes de régime indemnitaire (l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise -IFSE et le Complément Indemnitaire Annuel -CIA) prévoyait un réexamen de l'IFSE conformément à la règlementation (article 3 du décret du 20 mai 2014) au moins tous les 4 ans ; dans ce cadre, en 2022, il est apparu que le dispositif, mis en œuvre en 2018, devait être réinterrogé de manière globale sur son fonctionnement et sur des éventuels axes d'amélioration possibles.

A ce titre ce projet a été positionné à l'ordre du jour de l'Agenda Social 2022 et, fort de ces débats, Madame Le Maire a souhaité qu'un audit du dispositif des primes de régime indemnitaire versées aux agents soit mené pour répondre aux enjeux suivants :

- Améliorer la lisibilité et la transparence du dispositif RIFSEEP afin de renforcer le sentiment d'équité et de traitement entre agents,
- Valoriser le travail des agents et favoriser leur motivation,
- Renforcer l'attractivité de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le choix a été fait de confier cet audit à un organisme extérieur à la Collectivité, le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône. L'étude visera les objectifs suivants :

- Poser et partager un diagnostic « forces / faiblesses » du dispositif existant,
- Disposer d'éléments de comparaison des dispositifs existants dans des collectivités de strates / bassins d'emplois identiques,
- Formaliser les premières recommandations permettant de préparer la seconde phase de la démarche portant sur la co-construction des pistes d'évolution du RIFSEEP.

La convention ci jointe permet de poser le cadre de cette intervention, avec le CDG 13, qui démarrera en janvier 2023 et s'achèvera en juin 2023.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer la présente convention ;

- DIRE que les crédits sont disponibles sur la ligne 92020 617 1554 pour un montant de 38 250 €.

DL.2023-3 - CONVENTION AVEC LE CDG 13 - AUDIT DU RÉGIME INDEMNITAIRE VERSE AUX AGENTS VILLE (RIFSEEP)-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	50
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

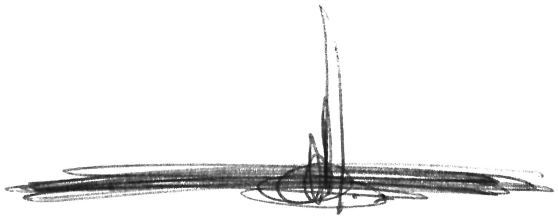

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00